Déclaration de la CGT Éduc'action au Comité Technique Ministériel du 16 octobre 2013

Au lendemain d'une nouvelle journée de grève et de manifestations, nous pouvons dire que les questions des retraites, de l'emploi et des salaires préoccupent encore l'ensemble des salariés, retraités, jeunes et privés d'emploi. Si le degré de mobilisation semble ne pas être à la hauteur des enjeux, il ne faudrait pas que le gouvernement minimise trop cette résistance qui existe et qui l'a démontré encore hier. Oui, la réforme des retraites a été votée à l'Assemblée en première lecture par une courte majorité, mais cela ne va pas réduire à néant le mécontentement qui s'est exprimé.

A force de poursuivre ces réformes antisociales, à force d'aller de reculs sociaux en reculs sociaux, le gouvernement génère de la désespérance et prend le risque d'ouvrir la voie à un populisme, qui s'est honteusement autoproclamé « défenseurs du monde du travail », surfant sur « la souffrance sociale » et pourtant tellement dangereux pour notre démocratie. L'exemple de Brignolles n'est pas anodin. Sans vouloir dramatiser, il doit retentir comme une alarme. Le gouvernement se doit d'écouter les forces progressistes de ce pays.

La CGT continuera à se battre pour le retour de l'âge de départ à la retraite à 60 ans maximum pour tous, avec un taux de pension à 75 % du meilleur salaire brut, l'abrogation des décotes et la revalorisation générale des salaires, des pensions de 300 euros minimum par mois.

Le monde de l'éducation n'est pas en dehors de toutes ces questions :

➔ Sur la question de l'emploi, même si nous actons les créations de postes, de nombreux emplois d'Assistants d'éducation ont été supprimés ; leur rôle au sein de l'équipe éducative est pourtant essentiel au bon fonctionnement des établissements du second degré.
De façon plus globale, nous observons que la tendance qui consiste à confier de plus en plus de missions pérennes de service public à des collègues enseignants ou administratifs embauchés sur des emplois précaires se poursuit comme sous les gouvernements précédents.

Le sort réservé aux Auxiliaires de Vie Scolaire est emblématique de cette logique. Les missions de ces collègues auprès des jeunes en situation de handicap constituent un besoin permanent. Pour autant, le gouvernement a fait le choix de les CDiser, refusant ainsi de créer les emplois statutaires qui leur offriraient une réelle garantie d'emploi et la stabilité de vie à laquelle ils aspirent.

➔ Sur la question des salaires, le point d'indice est gelé depuis juillet 2010, c'est la première fois depuis 1946 qu'une période de blocage aussi longue est imposée dans la Fonction publique.

➔ Sur la question des retraites, le passage à 43 annuités pour un secteur où les carrières commencent souvent à Bac +5, va contribuer à augmenter la souffrance au travail devenant de plus en plus une réalité du fait de conditions de travail dégradées. Ceci est d'autant plus vrai dans les établissements difficiles, là où l'école est devenue un des réceptacles des difficultés sociales.
D'où l'importance de relancer la politique de l'éducation prioritaire avec de véritables moyens pour compenser les inégalités en termes notamment de réussite scolaire

L'initiative d'assises de l'éducation prioritaire nous paraît donc louable, mais une fois de plus elle se déroule dans un agenda très contraint. Aussi quelle réalité sur le terrain ? Selon les académies, la mise en œuvre est inégale. Tout d'abord, il n'y a pas toujours une volonté que tous les acteurs concernés participent aux réunions. Ensuite des constats sont présentés dans les établissements comme partagés, alors que certains sont

contestables et contestés par les personnels ; par exemple, « le nombre d'élèves par classe n'a pas d'incidence », ou « la prime ZEP n'a pas fait ses preuves », « la carte de l'éducation prioritaire devant être resserrée. Il y a une sorte de confusion entre constats et préconisations qui nous donne malheureusement le sentiment que tout est déjà écrit et qu'il ne s'agit pas d'une vraie concertation mais tout au plus d'une consultation !

Une vraie concertation, c'est ce qui a d'ailleurs cruellement manqué pour la réforme des rythmes scolaires. Quel gâchis ! Cette réforme a été mise en œuvre contre l'avis d'une majorité des personnels et le désaccord d'organisations syndicales enseignantes. Elle a suscité une large mobilisation des personnels du premier degré en février 2013, qui a repris dès la rentrée avec la participation de parents. Pour la CGT Educ'action, cette réforme est inefficace car elle ne correspond pas aux réels besoins des enfants et ne présentera aucun bénéfice dans le combat des difficultés scolaires. Elle a été mise en œuvre sans réels moyens d'encadrement, créant de graves inégalités de traitement sur le territoire.

Nous ne refusons pas toute réforme sur ce sujet. Il s'agit pour nous de réfléchir aujourd'hui à des pistes pour une vraie réforme des rythmes pour les enfants, usagers avec leurs parents d'un service public. Nous demandons que cette réforme soit retirée et que de véritables négociations s'ouvrent. La CGT Éduc'action entend donc continuer son combat avec les personnels dans ce sens.

Autre dossier, sur lequel nous aimerions attirer l'attention : celui de la formation en ESPE. Si nous avons acté positivement la création des ESPE, aujourd'hui nous sommes obligés de constater que, là aussi, la précipitation est encore source de confusion et d'inquiétudes en ce qui concerne les conditions de formation et des contenus.

Nous avons des remontées de situations inquiétantes : des stagiaires titulaires d'un M1 à qui on demande de refaire un Master MEEF 1ère année, des contractuels admissibles sans formation pour préparer l'oral sous prétexte que ce ne serait pas rentable pour l'ESPE, sans parler de ces étudiants ayant déjà validé une première année de Master à qui l'on demande de s'inscrire en première année de Master MEEF s'ils souhaitent se destiner aux concours enseignants...

Dans cette salle même, nous avions entendu que les parcours de formation seraient adaptés aux étudiants et aux stagiaires. Force est de constater que nous sommes loin du compte et tout ceci au détriment de nos jeunes collègues rentrant ou essayant de rentrer dans le métier.

Enfin, un mot sur l'enseignement professionnel. La volonté de donner plus de pouvoir aux régions et le développement de l'apprentissage donnent toutes les raisons aux personnels attachés à la défense de l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire d'être inquiets. La création des campus des métiers avec ce que tout cela implique en termes de mixité des parcours et des publics montrent que l'on est entrain de satisfaire les demandes du patronat qui souhaite utiliser les ressources disponibles des EPLE et des universités avec l'argent des collectivités régionales.

Les 11 propositions du Medef pour un système de formation alternance « piloté par les branches et les entreprises » sont explicites Elles montrent une réelle volonté de la part du patronat de maitriser les outils de la formation professionnelle : carte de formations, diplômes, orientation.

Espérons que ce seront les personnels de l'enseignement professionnel, avec leurs organisations syndicales représentatives dont la CGT Educ'action, qui seront les plus écoutés !

D'autres chantiers sont entrain de s'ouvrir, rénovation du collège, de la voie générale et technologique. Sans grand espoir, la CGT Educ'action souhaite que cela se fasse dans la plus large concertation possible et en prenant le temps ! Sans quoi la loi de refondation n'aura pas la portée qu'elle aurait pu avoir avec plus d'ambition !